

*Énergie hydro-électrique*

Le député de Saint-Jean-Ouest a parlé du gaz qui arrive de l'Ouest par pipe-line et s'est demandé pourquoi on ne ferait pas de même pour l'électricité. Monsieur l'Orateur, où était donc passé le député? Le 22 juin, le ministre, je crois, a donné avis que le gouvernement avait l'intention de rectifier cette situation. En effet, il est dans l'intention de notre gouvernement de donner à l'Office national de l'énergie, par la loi sur la sécurité énergétique, les mêmes pouvoirs en matière de transmission de l'électricité qu'elle a déjà sur le transport du gaz naturel. Voilà notre intention déclarée. Monsieur l'Orateur, d'ici là, et je pense que ce sera dans un avenir raisonnablement proche, j'espère que nous aurons l'appui inconditionnel du député de Saint-Jean-Ouest. Cette mesure contribuera beaucoup, mais pas entièrement, à résoudre le problème dont traite la résolution importante qu'il a présentée aujourd'hui.

Dans son discours d'aujourd'hui, le député de Saint-Jean-Ouest a aussi mentionné la proposition relative à l'exploitation conjointe de l'énergie hydro-électrique du Labrador qu'avait présentée M. Lévesque, qui faisait à l'époque partie du gouvernement Lesage au Québec, à M. Smallwood qui représentait Terre-Neuve. Comme cela lui arrive souvent, monsieur l'Orateur, mon bon ami de Saint-Jean-Ouest a oublié de mentionner un élément essentiel de cette proposition. Il a oublié de dire que l'une des conditions mentionnées dans la proposition était la modification de la frontière du Labrador entre le Québec et Terre-Neuve. M. Lévesque, qui était alors ministre de l'énergie du Québec, voulait que la province ait accès aux sources de cinq rivières qui prennent leur source dans ce qui est maintenant le territoire de Terre-Neuve et du Labrador et qui traverse le Québec pour aboutir à l'océan.

Le gouvernement du Québec voulait changer la frontière entre le Québec et le Labrador dans le cadre de l'entente. Monsieur l'Orateur, mon bon ami de Saint-Jean-Ouest ne comprend vraiment rien à la politique de Terre-Neuve s'il préconise un marché qui modifierait même d'une fraction de centimètre la frontière entre Terre-Neuve et le Québec. Lorsque le député parle avec regret de l'époque où l'on avait proposé un projet conjoint, je suis certain qu'il ne pense pas qu'un seul Terre-Neuvien raisonnable et sensé qui est encore de ce monde accepterait calmement que le premier ministre d'une province quelconque essaie de modifier la frontière entre Terre-Neuve et le Québec. C'est bien le genre de demi-vérité, monsieur l'Orateur, auquel nous en sommes venus à nous attendre de la part du député de Saint-Jean-Ouest. C'est vraiment regrettable. Nous nous trouvons devant une situation qui concerne l'exploitation de l'énergie hydro-électrique de Terre-Neuve et devant laquelle tous les députés, peu importe leur parti et la région du Canada qu'ils représentent, doivent pouvoir défendre la cause de la justice et affirmer que n'importe quelle province du Canada, que ce soit Terre-Neuve ou une autre, devrait avoir le droit incontestable d'acheminer ses produits vers les marchés, que ces produits soient de l'énergie électrique ou autre chose.

Si la fédération canadienne a vraiment un sens, elle signifie certainement que les habitants de Terre-Neuve ou de toute autre province ont le droit d'acheminer leurs produits vers les marchés, sans entrave, sans intervention de l'extérieur et sans

avoir à en demander l'autorisation à une autre province du Canada. Dans ce cas-ci, à cause de sa nature même, ne peut pas être transporté par chemin de fer, par navire ou par avion comme d'autres marchandises. Ce produit est l'électricité. Nous avons besoin d'une structure physique immobile qui traverse une autre province pour acheminer ce produit vers les marchés, que ce soit dans une autre province du Canada ou quelque part aux États-Unis.

● (1650)

Monsieur l'Orateur, cela devrait-il beaucoup changer le droit fondamental qu'ont les habitants d'une province de disposer des produits qu'ils ont fabriqués et de l'argent qu'ils ont gagné à la sueur de leur front et de les acheminer vers les marchés? C'est là le principe. Je défie tout député à la Chambre, quel que soit le parti auquel il appartienne ou la région d'où il vienne, qu'il soit terre-neuvien, québécois ou autre, de me dire qu'il est contre le principe de la libre circulation des biens et des services, de la libre circulation des denrées, du lieu de production au lieu de consommation. Voilà le principe; ce mécanisme, nous le désapprouvons. Nous voulons instaurer un dialogue, sectaire ou autre, sur la manière de parvenir à cela; mais personne ne saurait contester le principe contenu dans la résolution que le député de Saint-Jean-Ouest a présentée; je veux parler de la libre circulation d'un produit, sans entrave ni obstacle, d'une province particulière et de son acheminement au marché de cette province pour le produit en question.

J'aurais espéré que nous pourrions consacrer davantage de temps à cette motion pour permettre aux députés de toutes les régions de notre pays et de tous les partis d'intervenir et de prendre position sur cette question importante, parce que, Votre Honneur, cette affaire dépasse le stricte contexte d'une querelle entre deux provinces limitrophes de notre pays. La question c'est de savoir si nous, députés, allons permettre, que ce soit par implication ou par défaut, qu'on entrave la libre circulation de biens et de services. C'est une question qui est effleurée dans la charte des droits dont nous serons prochainement saisis. Je crois implicitement à ce principe. Je ne crois pas en avoir l'exclusivité. Connaissant les députés, je pense que chacun d'entre eux approuve ce principe. Il est tellement juste et sensé que je demande comment quelqu'un pourrait le contester.

Ne réduisons pas ce problème à une simple querelle entre Terre-Neuve et le Québec. Je comprends les propos que le député de Saint-Jean-Ouest et celui de Vancouver-Kingsway ont pu tenir. Je comprends que tous les hommes politiques, qu'ils soient du Québec, de Terre-Neuve ou d'ailleurs, aient tendance à voir les choses d'un point de vue qui les avantage. Toutefois, je pense que nous avons la chance de soustraire cette question à l'esprit de clocher et de l'aborder comme s'il s'agissait d'un principe aussi sacré que le canadianisme lui-même. C'est un principe aussi sacré que celui de la Confédération canadienne. On ne saurait tolérer, même une fraction de seconde, qu'une province puisse entraver la libre circulation des biens et empêcher qu'ils ne soient acheminés au marché. Dans ce cas particulier, ce bien c'est l'électricité.